académie
Nancy-Metz

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nancy, le 13 mars 2019

La rectrice de la région académique Grand Est
Rectrice de l'académie de Nancy Metz
Chancelière des universités de Lorraine

À

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Madame la chef du Service Académique de l'Information et de l'Orientation
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

Division des Personnels Enseignants DPE 5

Dossier suivi par
Aurélie Mathieu
Téléphone
03 83 86 26 45

Mèl : aurelie.mathieu1@ac-nancy-metz.fr

2 rue Philippe de Gueldres
54035 Nancy cedex

accueil du public
du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Objet : Procédure d'affectation des enseignants, CPE, psychologues, assistants techniques aux DDFPT, et documentalistes contractuels - rentrée scolaire 2019

Je vous informe que l'application LILMAC, qui permet aux personnels **contractuels** d'exprimer des voeux géographiques d'affectation pour la rentrée scolaire 2019 sera ouverte:

Du mardi 26 mars 2019 à 9h

au mardi 30 avril 2019 à 16h

Cette application est accessible aux personnels **contractuels** exerçant les fonctions **d'enseignants, de documentalistes, de conseillers principaux d'education, d'assistants techniques aux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques et de psychologues du premier et second degré.**

Les professeurs associés n'ont pas accès à cette application, mais seront destinataires de fiches de vœux par courrier.

- **PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX** :

AVIS IMPORTANT

- Aucun vœu ne sera plus saisi par les services académiques.
- Les agents n'ayant pas respecté la procédure ci-dessous se verront attribuer automatiquement un seul vœu correspondant à la zone académique.

La saisie des vœux est faite par l'application intranet LILMAC à l'adresse suivante :

https://bv.ac-nancy-metz.fr/lilmac

Cette application permet aux personnels non titulaires de saisir leurs vœux et de consulter leurs résultats. L'accès est réalisé par authentification sécurisée (login, mot de passe, question, réponse).

Avant connexion, chaque agent devra retrouver son **NUMEN** et préparer un mot de passe de **6** caractères.

♦ **FORMULATION DES VŒUX** :

Les vœux, au nombre de **5** au maximum, peuvent porter sur :

- **1 commune (au maximum)**
- **4 regroupements de communes**) ces vœux peuvent être
- **4 départements**) mixés

♦ **SITUATIONS PARTICULIERES**

- Liées à des difficultés médicales ou sociales, et attestées par les conseillers techniques du recteur, médecin et assistante sociale.

Dossier à adresser soit par voie postale :

Rectorat de l'académie de Nancy-metz
Service des médecins de prévention
2, rue Philippe de Gueldres
54000 NANCY

Soit par messagerie académique :

ce.service-medical@ac-nancy-metz.fr

♦ **ACCUSES DE RECEPTION** :

Quelques jours après la fermeture de l'application, les intéressés(es) recevront, dans leur établissement, un accusé de réception de leur demande.

Ils devront le **vérifier**, le **compléter**, le modifier le cas échéant, le **signer** et faire retour d'un exemplaire au RECTORAT – Bureau DPE 5, **pour le 27 mai 2019, délai de rigueur.**

Vous voudrez bien diffuser largement ces instructions auprès de tous les personnels contractuels, y compris celles ou ceux qui, affectés(es) dans votre établissement, en sont momentanément absent(e)s.

Pour la rectrice,
Pour le secrétaire général,
Par délégation,
La chef de la DPE,

Corinne LAMBERT